MORE FROM WOOD.

EGGER

Cahier des Charges

Relatif aux bois façonnés et produits de scierie

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ISO 9001
Fiche de données RAM
Cahier des charges relatif aux bois façonnés et produits de scierie

Codification: DBRAM036
Révision: 01

Responsable: A. Barlier
Rédacteur : L. Megel
Date: 09.03.2021

Spécifications pour le bois ronds	
Spécifications et qualité	Les bois devront être de qualité saine, loyale et marchande et ne présenter ni pourriture ni échauffure. Les bois présentant de la mitraille seront refusés. Le chêne et les bois tendres seront acceptés dans des proportions définies avec le service achat bois. Les bois seront droits, la tolérance de courbure étant au maximum de 5 cm/mètre. Les branches devront être coupées au ras du tronc et les noeuds bien arasés. Les extrémités seront sciées à angle droit.
Dimensions	- Grandes longueurs : maximum 8 m — Diamètre : de 10 à 75 cm - Longueur 2 m : 1,95 - 2,05 m — Diamètre : de 10 à 75 cm - Longueur 1 m : 0,95 - 1,05 m — Diamètre : de 10 à 45 cm Pour les bois à forte teneur en écorce (chêne, peuplier): diamètre minimum 15 cm Pour les bois scolytés le diamètre fin bout est ramené à 15 cm. Les bois doivent être frais et ne présenter qu'une couronne seche n'excédant pas 2cm du diamètre.

Tous les bois non conformes à ces spécifications seront refusés ou déclassés.

Spécifications pour les chutes courtes	
Spécifications et qualité	Ces produits doivent être de qualité saine et fraiche et exempts de corps étrangers (métal, pierres, détritus, balayures, déchets de toutes sortes, bois mitraillés ...). Les chargements de chutes courtes ne doivent pas comporter de dosses ni de sciure
Dimensions	**Les purges de grumes** seront acceptées dans les dimensions suivantes: Résineux : Diamètre maxi : 45 cm - Longueur maxi : 45 cm Feuillues : Diamètre maxi : 45 cm - Longueur maxi : 20 cm **Les purges de gros diamètres**, de dimensions supérieures à celles citées ci-dessus: longueur maximale de 2 mètres, livraison séparée. **Copeaux bruts déchets :** Teneur en écorce inférieure à 10 % La longueur de ces chutes ne devra pas excéder 1,50 m.

Dosses et Délignures
Ecorcées ou non

Spécifications pour les dosses et délignures	
Spécifications et qualité	Les bois devront être de qualité saine, loyale et marchande et ne présenter ni pourriture ni échauffure. Les bois présentant de la mitraille seront refusés. Le chêne et les bois tendres seront acceptés dans des proportions définies avec le service achat bois. Les bois seront droits, la tolérance de courbure étant au maximum de 5 cm/mètre. Les branches devront être coupées au ras du tronc et les noeuds bien arasés. Les extrémités seront sciées à angle droit.
Dimensions	Grandes longueurs : - maximum 8 m Diamètre : de 10 à 75 cm - Longueur 2 m : 1,95 - 2,05 m Diamètre : de 10 à 75 cm - Longueur 1 m : 0,95 - 1,05 m Diamètre : de 10 à 45 cm Pour les bois à forte teneur en écorce ; Chêne, Peuplier: Diamètre minimum : 15 cm Pour les bois scolytés le diamètre fin bout est ramené à 15 cm. Les bois doivent être frais et ne présenter qu'une couronne seche n'excédant pas 2cm du diamètre.

Plaquettes
Ecorcées ou non

Spécifications pour les plaquettes (écorcées ou non)	
Spécifications et qualité	Ces produits devront être de QUALITE SAINE. Granulométrie : - Longueur : de 25 à 50 mm - Largeur : de 10 à 50 mm - Epaisseur : de 5 à 25 mm Cette granulométrie doit caractériser au moins 95 % du chargement.
Plaquettes non écorcées	Teneur en écorce inférieure à 10 % **Ne seront pas acceptés (ou seront déclassés) :** - Les produits dont la teneur en écorces excède 20 % - Les chargements contenant plus de 10 % de produits hors granulométrie - Les chargements contenant des corps étrangers: métaux, pierres, plastique ou détritus.

Sciures

Spécifications pour la sciure	
Spécifications et qualité	Elle doit être de qualité saine , exempte d'écorces et de corps étrangers. Les copeaux tels que copeaux de rabotage seront acceptés si leur plus grande dimension n'excède pas 3 cm. La sciure feuillue ne sera acceptée que dans une proportion définie par le service Achat Bois.
Refus de chargements	Les chargements contenant des corps étrangers: métaux, pierres, plastique ou détritus ne seront pas acceptés. Les chargements contenant trop de poussière seront refusés.

Reception du bois

Modalités de réception du bois

Tous les chargements seront pesés **à charge** et **à vide**.

Les chauffeurs sont tenus de:
- Décliner la nature de leur chargement
- Décliner le nom et l'adresse du fournisseur
- Décliner le nom et l'adresse du transporteur
- De présenter le bon de transport transmis par EGGER Rambervillers
- De respecter la limitation de vitesse en vigueur dans l'usine
- De ne pas fumer dans l'enceinte de l'usine
- D'arrêter le moteur de leur véhicule lors de la pesée sur la bascule
- De débâcher leur chargement **avant** de se présenter sur la bascule à l'emplacement prévu à cet effet
- De respecter les consignes du Protocole Sécurité Transport (Décret du 20 février 1992 et Arrêté du 06 avril 1996)

La non-conformité au cahier des charges pourra entraîner, à l'initiative du réceptionnaire: déclassements, abattements ou le refus de la marchandise. Dans ce dernier cas le transport sera à la charge du fournisseur.

Le fournisseur s'engage à effectuer les transports dans le respect de la législation en vigueur.

Les chauffeurs ne peuvent décharger leur camion que s'ils y ont été autorisés par le personnel de réception bois.

HORAIRES D'OUVERTURE DU PARC A BOIS :

Du lundi au jeudi	de 5h00 à 19h15 sans interruption
Le vendredi	de 5h00 à 18h15 sans interruption

FERMETURE : Le parc pourra être fermé pour un ou plusieurs jours, voire plusieurs semaines avec un préavis d'au moins 8 jours.

Ce cahier des charges annule et remplace le précédent.

Approuvé le par

(Coupon à retourner au service Achats Bois par courrier, par mail à ram.adminachatsbois@egger.com ou par fax : 03 29 68 01 19)
Sans réponse de votre part sous 7 jours, les clauses du présent document sont considérées comme acceptées.

Je soussigné M. ou Mme .....

représentant la société .....

reconnaît avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : **Signature :**